



Association Raymond Jevodan – Moulin de Sachas (ARJMS)
 15 rue des Ayes
 05100 Villard-Saint-Pancrace

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la date 27 février 2017

Le 27 février 2017 à 19 h 10 heures, le président de l'association Raymond Jevodan – Moulin de Sachas constatant que les conditions du quorum sont réunies ouvre la séance de l'assemblée générale ordinaire à la salle des Associations de la Mairie, 9 rue de l'École, 05100 Villard – Saint - Pancrace.

Sont présents :

PRÉSENTS	POUVOIRS	
Fine, Bernard		
Arduin, Emmanuel		
Arduin, Caroline		
Chamerlat Nathalie		
Rey Paulette		
Arduin Monique		
Jevodan Bernadette		
Malet, Gilles	Philip Sylvette	
Guillet Françoise		
Borel, Brigitte	Cordier Marie-Pierre	
Fine Yves		
Chevallier Philippe		
Salmon, Jérôme		
Colomban Agnès		
Roul Claude		
Ferraro Eliane		
Fine, Olivier		
Fine Laurence		
Travail, Gérard		
Pons Nicolas	Fine Claude, Duchiron Marie-Laetitia, Cordier Renée	
Funes Everest	Cordier Philippe, Cordier Martine, Baz Dominique	
Garnier Olivier		
André Patrick	Kovacik Anceline, Barnéoud Alain	
Pons Joëlle	Blanchon Manuela, Baz Jacques, Pons Jean-François	

Excusé : Jean-Paul FINE,



Le président présente en détail le rapport annuel 2016 en évoquant les adhésions, le bénévolat, les partenariats, les travaux des différents pôles d'activités. Patrick André présente en détail le rapport du pôle travaux et mise en sécurité du moulin. Santiago Funes présente le rapport financier de l'association. Nicolas Pons termine sa présentation par les conclusions de l'année 2016 et les perspectives de l'année 2017. L'élément important venant de l'assemblée porte sur les différentes orientations envisagées. L'assemblée valide l'idée de travailler sur une restauration du bâti mais surtout sur la possibilité de remettre le moulin en fonctionnement. La volonté n'est pas de reproduire ce qui a été fait au Casset par une mise en valeur scénographique mais plutôt un travail technique qui pourrait inscrire le moulin dans des activités plus festives et tournant autour du moulin en fonctionnement (culture et récolte des céréales, mouture et pain (four banal en activité)).

Bernard Fine soumet l'idée afin de récolter de l'argent de faire une vente de pains.

Il est aussi ressorti la nécessité de travailler sur un aspect plus pédagogique et éducatif afin de faire découvrir le moulin aux enfants.

Après quoi, personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les délibérations suivantes.

1^{re} délibération : Approbation du rapport moral. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2^e délibération : Le trésorier a présenté le rapport financier qui est adopté à l'unanimité.

3^e délibération : modification des statuts. Le président propose de modifier l'article 13 des statuts. Il est proposé de passer de 16 membres à 17. La délibération est adoptée à l'unanimité.

4^e délibération : Conformément aux statuts 5 postes au conseil d'administration sont à renouveler. Le président fait part de la démission de Pascal Faure. Les 4 autres sièges renouvelables ont été tirés au sort, il s'agit : Brigitte Borel, Françoise Guillet, Joëlle Pons, Nicolas Pons. Ces quatre derniers font part de leur candidature. Nathalie Chameralat et Yves Fine sont candidats pour les deux postes restants.

Sont donc élus à l'unanimité Brigitte Borel, Nathalie Chameralat, Yves Fine, Françoise Guillet, Joëlle Pons et Nicolas Pons.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20 heures 10.



Signature du Président

Nicolas Pons